

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : : Liliane ESPIÉ

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 34/2026

CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) est l'instance compétente pour intervenir dans les procédures formalisées de passation des marchés publics lorsque les seuils européens sont atteints.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres des communes de plus de 3 500 habitants est composée :

- du Maire ou de son représentant, président de droit,
- de cinq membres titulaires élus au sein du Conseil municipal,
- de cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal intervenu en mars 2026, il appartient à la commune de procéder à l'élection des nouveaux membres appelés à siéger au sein de cette commission pour la durée du mandat.

Cette élection intervient au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à cette élection, l'article D.1411-5 du même code prévoit qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Afin de permettre l'organisation de cette élection lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, il est proposé de fixer les modalités suivantes :

- les listes de candidats devront être déposées au plus tard le 23 août 2026 (afin de pouvoir procéder à l'élection de ses membres lors d'un conseil municipal ultérieur qui se tiendrait à partir de septembre),
- le dépôt des candidatures s'effectuera par courrier adressé à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Lescure-d'Albigeois – 14 avenue de l'Hermet – 81380 Lescure-d'Albigeois ;
- conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, les listes pourront comporter un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 22/06/2026

1411-3, D.1411-3, D.1411-4 et
ID : 081-218101442-20260622-DEL_34_2026-DE



- Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-3, D.1411-3, D.1411-4 et
- Vu le code de la commande publique,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
- Considérant qu'il convient préalablement de fixer les modalités des dépôts des listes de candidats,
- Considérant l'exposé ci-dessus.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de créer une commission d'appel d'offres.
- **RAPPELLE** que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, président, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.
- **FIXE** les modalités de dépôt des listes candidates comme suit :
 - Les listes candidates devront être déposées au plus tard le 23 août 2026,
 - Le dépôt des candidatures s'effectuera par courrier adressé à Monsieur le Maire à l'adresse de la Mairie - 14 avenue de l'Hermet – 81380-Lescure d'Albigeois.
 - Conformément à l'article D.1411-4 du CGCT, les listes pourront comporter un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges à pourvoir.
- **PRÉCISE** que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres interviendra lors d'une prochaine séance du Conseil municipal conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ

